

ait une dépres-
entreprises pri-
habitants, qui
unités, seraient
tramways, pour
i, ne pourraient
qui viendraient
travaux faits à
, qui sont une
ur de la ville de
drerait payer an-
uvernement ita-
continuer la ga-
l'impossibilité de
s dettes et même
ipale. Ce serait
ient à bon mar-
s. Et je ne parle
ue que naturel-
me part propor-
t du déficit. Il
quel chiffre se
qu'il faut encore
voulût pas seule-
uer sa garantie
s municipales et
t possible, facile
acquis, n'enlève
t pourvoit d'une
adance du Saint-
et indépendant,
te liberté et cette

indépendance. Pendant des siècles ce mode a été la constitution d'un domaine temporel, dont le dernier lambeau a été arraché au pape par la révolution en 1870. Mais il y en a évidemment d'autres. L'Italie le sait si bien qu'en 1871 elle a fait la *loi des garanties*. C'est une loi spéciale, qui n'est pas, selon les juristes italiens, comme les autres lois du royaume, mais bien une loi fondamentale de l'Etat. Celui-ci se serait en quelque sorte lié les mains, s'interdisant d'aller plus loin et de briser le pacte qu'il signait. L'acte porte la signature de Victor-Emmanuel et celle de tous ses ministres. Cette loi prétend régler les *garanties* du chef de l'Eglise et d'ailleurs en porte le nom. — Je ne veux point faire l'examen de cette *loi des garanties*, cela m'entraînerait trop loin. Il me suffit de savoir que le Souverain Pontife n'a point voulu l'accepter, et ce refus semble bien prouver que la loi ne garantit ni l'indépendance ni la liberté du Saint-Siège. Depuis 1871 on a vécu là-dessus, c'est-à-dire sur un contrat proposé et non accepté. Ça n'est pas une solution. Je dois dire que jusqu'à présent l'Italie a exécuté loyalement les conditions de ce pacte unilatéral. Il y a bien eu des moments de crise, des périodes où le gouvernement italien boudait un peu. Mais l'Italien est très souple et bientôt le nuage — je ne dis point l'orage — se dissipait et les relations reprenaient comme par le passé, Quirinal et Vatican ne se cherchaient point querelle, bien mieux, dans les questions de détail, on s'arrangeait pour que personne n'eût à souffrir. — Mais ces quarante-cinq années ne dureront peut-être pas toujours. L'Italie est un pays parlementaire et les surprises de la politique peuvent s'y faire jour comme ailleurs. Il y a actuellement une poussée socialiste intense contre laquelle le gouvernement est un peu désarmé par suite des gages qu'il a ostensiblement donnés à ce parti dont il s'était fait un tremplin politique. Rien ne m'assure que le *statu quo* durera longtemps. Du reste, ça n'est pas un règlement. Or,